



A partir du 25 Novembre, Pour l'égalité et la fin des violences sexuelles et sexistes envers les femmes !

Dans cette période de crise sanitaire et sociale dont les plus faibles sont les premières victimes, nous commencerons par cette citation qui est bien trop d'actualité 71 ans après : « N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique, ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant. » S. de Beauvoir, 1949.

Violences sexuelles et sexistes en forte hausse, contestation du droit à l'IVG, du droit de s'habiller comme elles le souhaitent, écart salarial qui persiste... Il est révoltant de constater qu'en 2020, au prétexte de la crise, les femmes sont encore victimes de la pensée rétrograde d'une minorité active et décideuse !

Une crise sanitaire et des confinements qui sacrifient les femmes !

Elles sont caissières à 90%, infirmières à 87.7%, aides-soignantes à 90%, agents d'entretien à 70.5% et encore bien d'autres, à avoir été envoyées sur le champ de bataille de la COVID 19. Sans contrepartie, elles ont tout donné. D'autres ont perdu leurs emplois, se retrouvant dans la précarité et l'isolement. Ces mêmes femmes ont dû s'atteler aux tâches domestiques et ménagères. Voici quelques chiffres sur l'égalité des sexes du confinement en France : 50% des femmes vivaient avec des enfants contre 35 % des hommes, 1/3 des femmes en télétravail pouvaient être seules dans une pièce pour travailler contre 1/2 des hommes, 1/2 des femmes en télétravail passaient au moins 4h à s'occuper des enfants contre 1/3 des hommes, 12% des Femmes disent avoir accepté l'acte sexuel sans envie.

Pire, certaines femmes n'ont jamais autant subi les coups de leur conjoint que pendant le confinement. +44% d'interventions des forces de l'ordre sur cette période pour « différend familial ».



Malgré ce chiffre, il n'y a pas eu de hausse de dépôt de plainte. Pour changer ça, il est temps de redevenir acteur-rices et d'agir pour donner, non pas du courage, car elles sont déjà « courageuses » mais un souffle, un élan, pour franchir la barrière de leurs agresseurs qui leur font subir ces maux et mettent en danger leurs enfants. Former l'appareil judiciaire à ce fléau, que chaque voisin-e, collègue redevienne vigilant-e à son entourage. Que le monde associatif, éducatif et professionnel joue un rôle central dans cette bataille, que le confinement a évincé.

Le confinement, l'isolement et la précarité mettent à mal physiquement et psychologiquement les femmes. Elles perdent jusqu'à la vie sous les coups, 78 depuis le début de l'année.

Alors agissons au quotidien pour ne pas laisser piétiner les droits des femmes sans réagir !

Un droit à l'IVG pas si évident que cela, en France et dans le monde !

En France 5 000 Femmes partent à l'étranger chaque année pour pratiquer une IVG. Fermeture des centres IVG, interdiction aux sages-femmes de pratiquer l'IVG instrumentale, déserts médicaux sur le territoire creusant une inégalité des chances, non orientation vers des professionnel-les le pratiquant alors que la loi les y oblige... Voici des exemples qui illustrent une triste réalité. Quand la question de l'allongement des délais légaux d'accès à l'IVG arrive à l'Assemblée Nationale en octobre, le ministre de la santé s'empresse d'affirmer que c'est un « thème sensible ». Nous tenons à rappeler que dans le pays de Simone Veil, près d'un demi-siècle après sa légalisation, des hommes se permettent encore de tenir

un discours moralisateur. De plus M. Véran, dira qu'il est essentiel d'attendre l'avis du Comité Consultatif National d'Ethique (CCNE) : « *pour faire un travail complet abouti* ». Comité où le président et les 2 présidents d'honneur sont des hommes. Pire, l'Académie nationale de médecine, où les femmes sont quasi inexistantes, s'est dite opposée à l'allongement du délai légal d'accès à l'IVG de 12 à 14 semaines (22 aux Pays-Bas). Voilà la situation de la France sur les droits à ivg, la décision revient encore et toujours aux hommes.

Au même moment au niveau international, 32 pays se liguent contre l'avortement. « Il n'y a pas de droit international à l'avortement, ni d'obligation des Etats de financer ou de faciliter l'avortement », affirmant donc la liberté de chaque pays de se positionner sur ce sujet. Deux pays faisant partie de Union Européenne ont signé : la Pologne et la Hongrie. Les organisations féministes estiment que plus de 200 000 avortements sont réalisés illégalement ou effectués à l'étranger chaque année pour 2000 avortements légaux par an.

AVORTEMENT



LES F  MMES DECIDENT !

Sur l'avortement, les 28 pays de l'Union Européenne ne sont pas à l'unisson. Un collectif a demandé pendant les élections européennes, que le droit à l'avortement devienne un droit fondamental reconnu et protégé par l'Europe... ce n'est pas gagné.

La fédération SUD-Rail affirme l'importance de défendre, généraliser et améliorer ce droit car 47 000 femmes sont mortes dans le monde en 2018 des suites d'un avortement clandestin.

Ecart salarial : Encore du chemin à faire !

Pour aborder le sujet des écarts salariaux entre les femmes et les hommes, il faut dans un premier temps constater que ceux-ci prennent différentes formes. Tout d'abord, il existe des inégalités en termes de volume de travail. Les femmes sont bien plus souvent à temps partiel que les hommes. De plus, pour les plus jeunes, les moins diplômées et les parents d'enfants en bas-âge, ces inégalités de volume de travail sont le principal facteur pesant sur l'écart de revenu salarial. A cela s'ajoute les inégalités qui proviennent principalement du fait que les femmes n'occupent pas les mêmes emplois, qu'elles sont souvent dans la précarité ou dans des secteurs dévalorisés (source INSEE).

Aujourd'hui en France, cet écart salarial se chiffre en moyenne à 18% à équivalent temps plein. Et pour vulgariser ce chiffre et le rendre plus parlant, un homme touche environ 452 € de plus qu'une femme. Plus on progresse dans l'échelle des salaires, plus l'écart est important. Et bien que l'on puisse croire que nos droits s'accroissent à mesure que la société évolue, il n'en est rien.

Les chiffres et le contexte actuel parlent d'eux-mêmes : cette année, le 4 novembre à partir de 16h16, les femmes travaillerons gratuitement, + 4 jours depuis 2017 (07/11 à 16h34).

Ces chiffres d'une ampleur nationale, ont une résonance au sein même du groupe SNCF. Bien que cet écart se réduise à 4%, il n'en est pas moins persistant. Les femmes sont moins « primées » et bénéficient moins d'avancement de carrière que les hommes. La grille salariale sauve tout juste les meubles. **Si l'on fait le calcul sur cette base, au sein du groupe SNCF, c'est le 16 décembre que les femmes cessent d'être payées.** La question des femmes dans notre société est l'affaire de toutes et tous, sur bien des sujets. Nous avons toutes et tous à y gagner et ensemble, battons-nous pour un avenir meilleur.

Le 25 novembre, l'Union syndicale Solidaires et la fédération SUD-Rail appellent à manifester partout en France lors de la journée internationale contre les violences sexistes et sexuelles, à organiser partout où c'est possible la convergence de toutes celles (et ceux) qui luttent syndicalement, fémininement.

Pour la fédération SUD-Rail, En grève le 25 novembre, c'est toutes et tous ensemble que l'on fera changer les choses !!

FÉDÉRATION SUD-Rail - 17 BOULEVARD DE LA LIBÉRATION 93200 ST DENIS
TEL: 01 42 43 35 75
FAX : 01 42 43 36 67
@ : federation@sudrail.fr
INTERNET : www.sudrail.fr
FACEBOOK : @sudrailofficiel
TWITTER : @Fede_SUD_Rail
Union syndicale

Solidaires